FRC 4' 28791
Case
FRC
24041

MOYEN
DE LIBÉRER LA NATION
DE SON ÉNORME DETTE (1).

LA France doit en dettes exigibles à-peu-près............... 1900 millions.

En viager, & dettes non exigibles............... 2340 millions.

Total....quatre milliards 240 millions.

On eſt d'accord que la dette exigible doit être rembourſée, pourquoi celle conſtituée ne le ſeroit-elle pas? Pourquoi la Nation continueroit-elle de payer d'énormes intérêts qui ne la libéreront jamais? Un débiteur qui s'acquitte, doit-il préférer un créancier à un autre? D'ailleurs, la retenue perpétuelle de capitaux eſt une injuſtice en même temps qu'elle eſt un fardeau : ſi la Nation ſe liquide, il faut qu'elle ſe libere en entier.

S'il y avoit en caiſſe 4 milliards 240 millions en écus, on convient qu'il faudroit tout payer; mais le numéraire de l'Europe ne pourroit pas atteindre cette ſomme. Que faire? Le ſuppléer, & s'il continue à diſparoître, s'en paſſer.

(1) Extrait de la Claſſe *Commerce & Finances* du *Journal gratuit*, du 4 Septemb. 1790, par M. PRÉVOST DE SAINT-LUCIEN.

THE NEWBERRY LIBRARY

L'on croit qu'il ne peut exiſter de numéraire que dans les métaux, c'eſt-là un préjugé ; tout peut en tenir lieu. C'eſt l'opinion qui donne la valeur à l'argent & à l'or, & qui établit une diſtance énorme entre la livre de plomb & la livre d'or.

Subſtituez un ſigne de valeur à cette prétendue valeur, & vous aurez le même effet. Si un type de 6 ₶ peut remplacer un écu de 6 ₶, qu'importe l'écu ou le type !

Actuellement créez 4 milliards 240 millions de types nouveaux depuis cent piſtoles juſqu'à l'écu ; tâchez d'y joindre pour cinquante millions de monnoie, de manière que l'on puiſſe toujours convertir un écu, & acquittez-vous ; décriez l'or & l'argent, ou du moins que ces métaux ſoient dans une proportion preſque nulle dans le commerce, en les excluant même pendant un certain tems ; enſuite aſſurez à votre nouveau numéraire un gage certain de rembourſement.

M. de Mirabeau l'aîné a propoſé de créer deux milliards d'aſſignats pour payer la dette exigible : pourquoi ne faire les opérations qu'à moitié, & d'une maniere timide ?

M. Necker s'effraye de ce moyen. Il redoute que le numéraire diſparoiſſe, qu'on ne paie plus l'impôt qu'en aſſignats, que le commerce ne trouve plus d'argent pour ſes beſoins, il en appelle à l'expérience.

Et c'eſt préciſément l'expérience qui démontre qu'il n'y a ni aſſez d'eſpeces ni aſſez de papier pour les beſoins. Plus on reſſerre l'argent, plus le papier perd de ſa valeur, parce qu'on tend ſans ceſſe à les échanger ; ſi une fois l'on étoit aſſuré

de ne plus trouver de pieces d'or ou d'argent, on n'y ſongeroit plus.

Actuellement pour payer vos 4 milliards 240 millions, chargez vos 83 Départemens ou plutôt 82, (car la Corſe ne doit ni ne peut en faire partie pour cet objet), chargez vos 82 Départemens de remettre au Tréſor public, chacun 60 millions d'Aſſignats à leur timbre particulier.

Chaque Département ſeroit autoriſé par les Peuples de ſon arrondiſſement, à ſouſcrire & à garantir 60 millions d'Aſſignats qui abſorberoient d'abord les 4,240,000,000 de la dette publique, & laiſſeroient au Tréſor National environ 680 millions par avance pour le ſervice public.

Chaque Département veilleroit à éteindre ſa dette, & ſi l'un d'eux étoit chargé au de-là de ſes forces comparées, comme cela arriveroit certainement, il lui en ſeroit fait raiſon.

Deux milliards de ces Aſſignats ſeront bientôt abſorbés par la vente des Biens Nationaux. Si on les ſupprime exactement à meſure des acquiſitions, c'en eſt fait, la confiance eſt rétablie & la Nation eſt ſauvée.

Reſtent donc en circulation 2 milliards 900 millions, & pour chaque Département environ 35 millions à retirer; dix, douze ou quinze ans ſuffiront pout le faire.

Poſez pour maxime conſtitutionelle que tout le ſol de la France appartient à la Nation, & qu'il releve d'elle. Etabliſſez qu'à chaque mutation, il lui ſera donné en hommage & reconnoiſſance, ſavoir, en ligne directe, un centieme: en collatérale au premier dégré, un cinquantieme:

481

au ſecond & autre degré, un vingt-cinquieme ; & que toute mutation par vente ou acte équipollent à vente, payera le dixieme des capitaux.

Jettant dans la circulation une quantité énorme de numéraire, il ſe fera dans la France, par année, pour deux milliards de mutations ; voilà 200 millions par an ; on ne pourra les payer qu'en Aſſignats, qui ſeront à l'inſtant ſupprimés. Chaque Département ayant pour agens intéreſſés à ſa libération les Municipalités & les Diſtricts, rendroit public tous les ans le Tableau de ſes mutations & leurs produits.

Ainſi, dès-à-préſent, l'Etat n'auroit plus un ſol de dette ; le ſervice public ſeroit aſſuré au moins pour deux ans ; les Aſſignats, reſtant en circulation ouverte & forcée, n'arriveroient pendant ces deux ans, dans le Tréſor national, que pour y être ſupprimés. Ils y ſeroient verſés pour l'achat des Biens nationaux, pour les droits de mutation, & pour l'impôt ; il n'en reſteroit peut-être pas un milliard dans deux ans.

Ne redoutons point l'immenſe quantité d'Aſſignats, mais ſeulement qu'il n'y en ait pas ſuffiſamment pour les beſoins, ſeulement qu'on en répande plus qu'il n'en doit y avoir, ou qu'on les remettre en circulation quand ils doivent être anéantis. Si la Nation peut prendre des précautions, telles que tous les individus ſoient certains de l'anéantiſſement ſucceſſif & journalier des Aſſignats, alors la confiance naîtra, & avec la confiance la libération de la France & le bonheur des Peuples.

De l'IMPRIMERIE du JOURNAL GRATUIT
Boulévard de la Porte S. Martin à celle S. Denis, N°. 3.